



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 37728

Texte de la question

M. Jean Proriol appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir des sociétés d'économie mixte (SEM). En effet, il semble que le code des marchés publics soit étendu, dans le cadre de sa réforme, aux contrats conclus par les SEM pour leur propre compte sur la base de la notion de « pouvoir adjudicateur ». Or les SEM sont des personnes de droit privé, même si elles sont soumises à certaines obligations de publicité et de mise en concurrence. Soumettre les SEM au code des marchés publics pour l'ensemble de leurs contrats, c'est aller à l'encontre de l'efficacité voulue par le législateur lors de leur création, c'est introduire des distorsions de concurrence entre les SEM et les autres opérateurs (entreprises privées ayant ou non une délégation de service public, établissements publics industriels et commerciaux), c'est renforcer les contraintes déjà fortes, exorbitantes du droit commun qui pèsent sur les SEM. Il lui demande si le Gouvernement entend retirer aux collectivités territoriales cet outil, efficace et transparent, dont elles ont besoin pour agir.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, conscient de la complexité que revêtent les règles et les procédures de passation des marchés publics, a décidé de rénover en profondeur le droit de l'achat public. A ce titre, il a engagé le 30 avril 1999 une large concertation auprès tant des acheteurs publics que des professionnels sur la base d'un document d'orientation reprenant les grands axes de la réforme du code des marchés publics. L'un des objectifs de cette réforme est de clarifier le champ d'application d'un droit de la commande publique simplifié et rénové. Les frontières définissant le champ d'application du code des marchés publics souffrent aujourd'hui d'imprécisions. Une clarification est nécessaire. C'est pourquoi diverses orientations ont été soumises à la concertation, au terme de laquelle les éléments recueillis alimenteront la réflexion actuellement conduite pour préparer les textes devant aboutir à la réforme.

Données clés

Auteur : [M. Jean Proriol](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37728

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6637

Réponse publiée le : 7 février 2000, page 865